

• (7.40 p.m.)

Ce que nous allons faire au cours des dix prochaines années ne s'écartera pas beaucoup de ce que nous avons fait au cours des vingt années écoulées. C'est une ligne de conduite qui a échoué lamentablement, une ligne de conduite qui, par comparaison avec celle de certains pays, comme la Grande-Bretagne—malgré certains problèmes, ces dernières années—devrait nous faire honte. C'est une ligne de conduite qui a abouti à la situation suivante: au cours d'une enquête sur le problème du redressement effectuée par une agence des Nations Unies, le Canada—je parle de mémoire—se classait 48^e sur 50 pays pour la manière dont il administrait ses établissements correctionnels.

Je n'ai pas l'intention de m'opposer à ce que le comité procède à une étude, mais j'espère que quand le ministre aura eu l'occasion de considérer la question dans son ensemble, il mettra immédiatement fin à la tendance actuelle, tout comme il a mis fin déjà à certains aspects du programme de construction. Je le félicite d'avoir réexaminé le programme de construction à Montréal, actuellement presque terminé, malheureusement. J'espère que le ministre mettra fin à la construction de tels bâtiments pour lesquels on n'a déjà que trop dépensé d'argent, et qu'il orientera ses efforts dans un sens qui mettra en évidence notre détermination de voir le nombre de détenus diminuer au lieu d'augmenter.

Nous pourrions y arriver si nous nous décidions à adopter un programme énergique de réadaptation, de mise en liberté sur parole et de mise en liberté surveillée, en utilisant des méthodes modernes au lieu des méthodes traditionnelles consistant à condamner les gens et à les emprisonner—méthodes que nous employons ici depuis trop longtemps.

M. Olson: Puis-je poser une question au député? Je suis sûr qu'en toute loyauté il voudra bien reconnaître que je n'ai pas dit que la seule solution consistait à emprisonner les gens. J'ai émis l'opinion que les membres de ce comité devraient se soucier autant de leurs responsabilités envers le public que de la réhabilitation des prisonniers.

M. Orlikow: Je tiens le député de Medicine-Hat pour un de mes amis. Je le considère comme un des meilleurs députés dans cette Chambre et si, dans mon désir d'exprimer ma déception devant ce discours, j'ai mis l'accent sur ce que je considère un des aspects de ce discours, je voudrais dissiper cette impression. Je crois, néanmoins, que le compte rendu des *Débats* prouvera que le député de Medicine-Hat a dit, en effet, indirectement si-

non directement, que nous devrions continuer le programme de construction de bâtiments, emprisonner les gens, et le reste.

Naturellement, je reconnais, comme le député de Medicine-Hat, que nous devons songer aux victimes des criminels. Je ne pense pas que nous devrions simplement permettre à certains de poursuivre leurs actes criminels contre leurs semblables. Le député de Medicine-Hat et moi-même pouvons différer essentiellement d'opinion, et le temps prouvera peut-être que le député de Medicine-Hat avait raison et que j'avais tort. Ce député disait, m'a-t-il semblé, que la société doit se protéger contre le crime en continuant de faire ce qu'elle a fait dans le passé, savoir, appréhender le coupable, lui faire subir un procès, puis l'enfermer à clef dans un pénitencier.

Une voix: Et faire disparaître la clef.

M. Orlikow: Je n'accuserai certainement pas le député de Medicine-Hat d'adopter une telle attitude. Mais c'est ainsi que j'ai interprété ses observations, et si je me suis trompé, je m'en excuse. En prenant la parole, je ne pensais pas attaquer le député de Medicine-Hat, qui s'était trouvé à parler juste avant moi. Mais je critique les méthodes qu'emploie le ministère que dirige présentement le solliciteur général.

J'espère que le solliciteur général (M. Penne) et son ministère proposeront l'année prochaine, ou à peu près, l'adoption des propositions qui ont été faites très équitablement et de façon très convaincante dans le rapport Archambault et dans le rapport Fauteux, et celles que feront certainement les spécialistes membres du comité que le gouvernement a institué. J'en suis certain, les recommandations de ces derniers seront conformes à celles du rapport Fauteux. J'espère que le ministre, lors de la présentation du rapport de ce comité, sinon auparavant, songera sérieusement à une méthode semblable à celle que j'ai proposée plutôt qu'à un programme d'agrandissement des immeubles voué à l'échec.

M. Olson: Je n'accepte pas l'interprétation que le député a donnée à mon discours.

M. Robert C. Coates (Cumberland): J'aimerais dire quelques mots sur cette résolution. Tout d'abord, je souhaite à mon ami, le solliciteur général, beaucoup de succès en ce qui a trait aux pénitenciers et lui dire que nous désirons la formation du comité parce qu'à mon avis, c'est la bonne décision à prendre. Comme membres de la Chambre des